



COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSAL DU 10 MARS 2026

La séance s'est ouverte en présence du directeur M. Laffitte, de Mme Djian, M. Toesca, l'assistante de prévention Mme Ottavi, Mmes Boissin et Grandis, la nouvelle ISST Emilie Bourgeois, le médecin de prévention Dr Lapointe et l'assistante des services sociaux Mme Ribeiro.

Points à l'ordre du jour :

- 1) Présentation du bilan du budget 2025 de la Formation Spécialisée
- 2) Information sur les budgets 2026 : projet de dépenses/ formation retenues
- 3) Synthèse des registres SST – accidents de service et fiches de signalement
- 4) Présentation des comptes-rendus d'évacuation incendie
- 5) Présentation des rapports de mesurage du gaz radon (sites Apt et Pertuis)
- 6) Présentation du guide méthodologique relatif aux enquêtes de la formation spécialisée sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire, point annuel en lien avec le plan d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques suicidaires
- 7) Point sur les travaux immobiliers- Accueil du Sip Sud Vaucluse-Avignon
- 8) Questions diverses

Les 3 OS ont lu leur déclaration liminaire, la nôtre est jointe à ce compte rendu.

6) Présentation du guide méthodologique relatif aux enquêtes de la formation spécialisée sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire, point annuel en lien avec le plan d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques suicidaires.

Pendant plus de 20 minutes, nous avons alerté sans relâche la Direction sur le fait que si la DGFIP ne revenait pas sur son management et sur la réduction des effectifs, les conditions de vie au travail ne pouvaient que se dégrader ! La Direction n'a fait aucune remarque laissant passer l'orage...

Le début de l'instance a été consacré à la présentation du guide méthodologique par l'ISST, car cette dernière ne pouvait pas rester. Ce guide de 113 pages a été élaboré par le Secrétariat Général, et présente les modalités pratiques pour réaliser une enquête de la Formation Spécialisée.

Cette enquête associe les acteurs de prévention et les représentants des personnels, son rôle est d'analyser les causes de l'événement et de suggérer des actions de prévention.

Parallèlement la directrice adjointe nous présente le plan d'action DGFIP 2025-2027 destiné à « renforcer la politique de prévention des risques pour mieux prévenir la crise suicidaire ».

On traduit : au vu de la parution dans la presse d'articles sur les suicides et tentatives de suicides à la DGFIP, la DG s'est empressée d'élaborer pondre un plan d'action contenant 22 mesures et 39 actions....

Ce qui frappe le plus c'est le rôle du chef de service, en effet d'un côté on met en place des formations sur la santé mentale pour les managers/encadrants, et de l'autre on leur demande de faire preuve d'une loyauté sans faille envers la direction souvent au détriment des agents .

1) Présentation du bilan du budget 2025 de la formation spécialisée.

Le budget 2025 a été consommé dans sa totalité avec un reliquat de 3,20 euros provenant du budget formation.

2) Information sur les budgets 2026 : projet de dépenses/ formation retenues.

A la date de l'instance, le budget 2026 de la FS n'est pas encore connu.

Pour l'année 2026 l'APMP (animateur de la politique ministérielle de prévention), Mr Soutarson, demande à ce que 60 % du budget de l'année soit engagé avant l'été afin d'éviter qu'il reste de l'argent sur le dernier trimestre et qu'il soit utilisé de manière inadaptée.

A la demande de la direction, il sera financé une formation PSSM (1^{er} secours en santé mentale) à l'intention des chefs de services.

Suite au retour du questionnaire envoyé aux agents, il a été décidé de programmer les formations suivantes : PSC1, SST et recyclage, exercices évacuation incendie, TMS, et également une initiation au Krav Maga si les modalités pratiques sont réunies.

De plus, il a été validé le principe des dépenses suivantes :

- réserve pour les achats de matériel suite à préconisations médicales
- achat et pose d'un film miroir au niveau de la trésorerie amendes
- achat de lampadaire LED

3) Synthèse des registres SST – accidents de service et fiches de signalement..

On note une augmentation des saisines sur le registre SST (santé et sécurité au travail), depuis le 01/01/2026 18 saisines, dont 8 émanant du SDIF, pour des motifs de température, manque de lumière, ou fuite d'eau.

4) Présentation des comptes-rendus d'évacuation incendie.

Il a été réalisé sur tous les sites du département des exercices d'évacuation incendie avec compte rendu. Certains sites présentaient des anomalies :

- Monteux : avertisseur sonore remplacé
- Pertuis : clé manquante réinstallée
- CC PRO : alarme sonore faible que tout le monde n'entend pas

Concernant les guides files et serres files, dans la mesure où ces derniers ne sont plus fixes, il a été acté une mini formation à l'intention de l'ensemble des collègues.

Concernant le SIE d'Apt, la CGTFP84 a constaté que la chaussette d'évacuation provoque une déperdition de chaleur. Les agents ont dû mettre des cartons pour se protéger du froid, avec un radiateur pour les maintenir. Aussi, l'évacuation est en partie obstruée, ce qui pourrait gêner l'évacuation en cas d'incendie.

5) Présentation des rapports de mesurage du gaz radon (sites Apt et Pertuis)

A la suite de leur classification en zone à risque, des mesures sur le gaz radon, gaz potentiellement dangereux, ont été prises sur les sites d'Apt et Pertuis.

Il en ressort que seule une pièce du site d'Apt présente un résultat proche de la norme limite (300 becquerels), il s'agit de la salle de restauration/ réunion qui n'a pas de ventilation naturelle.

La CGTFP84 est intervenue pour demander des travaux permettant la ventilation de ce local.

Cette situation est à surveiller avec une particulière attention .

7) Point sur les travaux immobiliers- Accueil du Sip Sud Vaucluse-Avignon

Pendant la fermeture de l'accueil du Sip Sud Vaucluse pour rénovation, les collègues assurent l'accueil des usagers dans la partie accueil mutualisé de la cité administrative.

Dans cet accueil mutualisé il n'y a pas de caisse numéraire, ainsi pendant 6 semaines les usagers ne peuvent plus payer en espèces, et pire encore la DDFIP de Vaucluse en profite pour ne plus délivrer les bons de secours sur Avignon mais uniquement sur le site de Carpentras.

Pour la CGT FP 84, c'est une grande injustice faite à une population déjà en grande difficulté, qui devra effectuer des kilomètres supplémentaires ce qui générera des frais, pour venir chercher une aide qui leur est indispensable.

8) Questions diverses

Les représentants des personnels ont unanimement évoqué la situation de plusieurs services en grande difficulté :

– SPFE : la masse de travail est particulièrement importante et n'est pas en rapport avec l'effectif présent.

– sites de HDF Carpentras et Trésorerie CH Carpentras : suite aux tournées de services effectuées sur ces sites, la CGT FP 84 se fait le relais de l'inquiétude des collègues. Tous sans exception s'interrogent sur leur avenir : déménagement des services: où et dans quel délai ?

Même si le directeur reste volontairement vague dans ses propos, il est fort probable que les agents de Carpentras partiront au Hameau de Serres pour septembre 2027.

-CC PRO de Carpentras : la situation est de nouveau explosive avec un management excessif se traduisant par plusieurs arrêts maladie.

Par ailleurs, il a été adopté une délibération intersyndicale pour demander un suivi d'audiométrie pour les agents de ce service.

De plus, les OS ont, de manière conjointe, dénoncé l'attitude lamentable de la DG envers les collègues ciblés par des indus de rémunération ACF GMR.

Les agents n'ont eu que quelques jours pour se prononcer en ce qui concerne le remboursement de cet « indu ». Deux modalités possibles : la retenue sur salaire (jusqu'à la quotité saisissable), ou l'émission d'un titre de perception qui permettrait d'être informé sur le détail des sommes dues et de demander un délai de paiement.

Concernant la modification de la prise en charge des frais de déplacement :

Suite à la note départementale du 02/03/2026 (dont peu de collègues ont eu communication à ce jour), un agent en déplacement professionnel qui travaille sur un site où des véhicules de services sont à disposition devra privilégier l'utilisation de ce véhicule de service.

S'il choisit de prendre son véhicule personnel, il se verra remboursé, non pas au barème kilométrique, mais sur la base du prix du billet de train SNCF 2^e classe.

Selon le directeur, il s'agit juste de maintenir les économies réalisées en 2025. Or, on voit déjà des demandes FDD mises en révision au prétexte de l'application de cette fameuse note...

Une fois de plus la Direction Générale et la Direction locale font des économies au détriment des agents.

**Les représentants FS/CSAL CGT FP 84
Eve Pucheu Lionel Chabert et Henri Santucci**